

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal
de la COMMUNE DE RONCHAMP

Séance ordinaire du 11 octobre 2022

L'An deux mil vingt-deux, le onze Octobre à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CORNU, Maire, conformément aux dispositions du C.G.C.T. (art. L 2121.7 à L 2121.34).

Nombre de Membres		
Afférents au C.M. 23	En exercice 23	Présents : 19 Votants : 23 Absents : 4

Présents : M. DURUPT - Mme QUINTERNET - M. JAMMI - Mme AUBRY - M. TARIN - Mme LAROCHE - Mme TOURDOT - Mme BINDER - Mme GRES - Mme DUMONTEIL - M. GOISET - M. MECHINAUD - M. HERNANDEZ - M. FILLATRE - M. DEVILLERS - Mme BRUCHON - Mme LEUVREY - M. MOUGIN

Date de la Convocation
07 octobre 2022

Absents : ---

Excusés : Mme NIGGLI (pouvoir à Mme DUMONTEIL) - M. SKRZYPCZAK (pouvoir à Mme AUBRY) - M. DURPOIX (pouvoir à Mme LAROCHE) - M. ORTSCHEIDT (pouvoir à M. GOISET)

Date d'Affichage
18 octobre 2022

M. TARIN a été nommé secrétaire (art. L 2121.15).

**N° 81 : Demande de portage foncier à l'Etablissement Public Foncier
Doubs BFC pour un projet de lotissement rue des Champs**

M. le Maire expose au conseil municipal que la commune de Ronchamp, inscrite dans le programme Petites Villes de Demain, souhaite procéder à l'acquisition de terrains constructibles rue des Champs afin d'y implanter un futur lotissement.

Il s'agit, par l'achat de ces différentes parcelles (section ZV 65,66,67,68) peu exploitables par leurs propriétaires actuels de densifier ce quartier de la commune en y proposant une nouvelle offre de logements.

L'Etablissement Public Foncier Doubs BFC (EPF), institué par arrêté préfectoral du 18 janvier 2007, a été créé notamment pour assurer une mission de portage foncier, afin d'accompagner les projets des collectivités territoriales.

Les conditions générales d'intervention de l'EPF sont régies par les articles du code de l'urbanisme, et précisées par son règlement intérieur. Une convention opérationnelle, qui fixe les conditions particulières de l'opération, doit être conclue entre la commune et l'EPF.

A cet effet, il est donc proposé au conseil municipal de solliciter pour ce projet un portage par l'Etablissement Public Foncier, qui sera ainsi chargé de procéder aux négociations, d'acquérir, de gérer transitoirement et de rétrocéder les biens correspondants à la commune de RONCHAMP, ou tout opérateur désigné par elle.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de confier le portage du foncier de l'opération concernée à l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention opérationnelle correspondante et tout document s'y rapportant,
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 14/10/2022

Reçu en préfecture le 14/10/2022

Affiché le 18.10.2022

ID : 070-217004514-20221011-19-DE

